

L'association des parents d'élèves l'oiseau Lyre organise un

Vide Grenier Puériculture

**Le dimanche 8 novembre
2026**

De 9h à 17h , dans le gymnase Le Gault, grande rue,
49150 Saint Martin d'Arcé



Enfants - Bébé - Vêtements - Jouets - Livres

Buvette et restauration sur place

Places limitées avec réservation obligatoire

6€ les 3 m, emplacement avec une table
et une chaise.

SOUTENU PAR



Inscription et renseignements :



apeloiseau.lyre@gmail.com
07.88.05.97.22



Bulletin d'inscription

à retourner avant le 30 octobre 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Carte d'identité : _____

Délivrée le : ____/____/____ par _____

Photocopie de votre Carte d'identité recto-verso obligatoire

Réserve : ____ emplacement(s) de 3 m linéaires X 6€ = ____ €

Déclare sur l'honneur de :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement au dos, et s'engage à respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à : _____ le ____/____/____

Signature

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du montant de la réservation et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité seront prises en considération.

Le paiement doit être effectué à la réservation par espèces ou chèque à l'ordre de l'APE L'oiseau Lyre.

SOUTENU PAR

APE L'OISEAU lyre, 1 rue des remparts, 49150 Baugé en anjou



RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER 2026

Article 1 – Organisation

Le présent vide-grenier est organisé par l'Association des Parents d'Élèves de l'école publique de l'Oiseau Lyre (APE) à Baugé le 8 novembre 2026.

Article 2 – Participants

Le vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers.

L'APE se réserve le droit de refuser tout exposant dont les articles proposés à la vente ne correspondent pas au thème de la manifestation, à savoir le matériel et les articles de puériculture.

Article 3 – Accueil et installation

Les participants seront accueillis entre 7h00 et 9h00. À leur arrivée, ils seront dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué.

Chaque participant dispose d'un emplacement de 3 m × 2 m (minimum)

La réservation comprend la mise à disposition de 1 table et 1 chaise.

Article 4 – Propreté des emplacements

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et débarrassé de tous déchets à la fin de la manifestation.

Des bacs de tri et un bac destiné aux déchets seront mis à disposition des exposants à la sortie du gymnase.

Article 5 – Stationnement

Les véhicules des exposants pourront être stationnés sur le parking de la mairie de Saint-Martin-d'Arcé.

Article 6 – Annulation et absence

Toute réservation est considérée comme ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation, d'absence de l'exposant ou de non-participation à la manifestation, quelle qu'en soit la raison.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au vide-grenier implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque exposant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.